DUNTON RAINVILLE
AVOCATS et NOTAIRES
LAWYERS and NOTARIES

MONTRÉAL
Place Victoria, 43e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE
1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL
3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME
995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE
1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 9 novembre 2026

PAR COURRIEL

Me Johanne Skelling, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, C.P. 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet: Ordonnance à HQTD de déposer une demande de fixation du taux de rendement au cours de l'année 2026
Dépôt de la décision D-2025-087 au bureau du greffier de la Cour supérieure du district de Montréal – 500-05-086959-267
N.D. : 131 502

Chère consoeur,

Le 4 septembre 2025, il y a maintenant plus d'un an, la Régie de l'énergie émettait à l'égard d'Hydro-Québec, dans ses activités de transport et de distribution («HQTD»), une ordonnance au paragraphe 29 de sa décision D-2025-087 se lisant comme suit :

> *«[29] Considérant que le taux de rendement a été fixé par la décision D-2014-034, la Régie juge qu'il y a lieu de procéder en temps opportun à l'examen du taux de rendement et de la structure du capital. Cependant, compte tenu des contraintes au présent dossier,* ***la Régie ordonne à HQTD de déposer un dossier distinct pour évaluer le taux de rendement et la structure du capital au cours de l'année 2026.****»*

Afin de s'assurer que ce délai soit respecté, l'AQCIE-CIFQ a déposé, le 30 octobre dernier, au bureau du greffier de la Cour supérieure du district de Montréal[1], ladite Décision D-2025-087.

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Régie de l'Énergie*[2], ce dépôt confère à l'ordonnance contenue au paragraphe 29 de cette Décision D-2025-087 la même force et le même effet que s'il s'agissait d'un jugement

---

[1] Dossier 500-05-086959-267
[2] RLRQ, c. R-6.01

émanant de la Cour supérieure, avec toutes les conséquences qu'impliquent le défaut de la respecter.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées



Me Sylvain Lanoix
✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Me Jocelyn B. Allard, AQCIE
M. Cyril Michaud, CIFQ
Me Marie-Michelle Côté et Me Yves Fréchette, procureurs de HQTD
Me Steve Cadrin, procureur de l'AHQ-ARQ
Me André Turmel, procureur du FCEI
Mes Paule Hamelin et Nicolas Dubé, procureurs de NEMC
Me Éric McDevitt David, procureur d'OC
Mes Franklin S. Gertler et Gabrielle Champigny, procureurs du ROEÉ
Me Jocelyn Ouellette, procureur du RNCREQ
Me Dominique Neuman, procureur du RTIEÉ
Me Serena Trifiro, procureure d'UC